

Réflexion sur les suites de notre négociation intersectorielle

Sortir du cercle vicieux de l'économie

C'est avec des grincements de dents qu'un certain nombre d'enseignantes et enseignants de collège ont entériné l'entente de principe sur les matières intersectorielles, notamment les salaires. Plusieurs semblent s'être dit qu'entre deux maux, il faut choisir le moindre. Cette entente, alambiquée dans sa formule, même si elle peut atteindre son objectif de garantir à terme le maintien du pouvoir d'achat, consacre encore une fois le déclin du salaire octroyé aux enseignantes et enseignants de collège depuis 1975. Elle joue également le jeu « dangereux » de la croissance.



Éric Beauchesne
1^{er} vice-président à la FEC-CSQ et enseignant au collège de Bois-de-Boulogne

Le sentiment, qui semble en avoir animé plusieurs, que ni l'exercice du rapport de force, en dépit de la constitution d'un front commun historique, ni l'appui de la population ne sauraient véhiculer nos demandes au-delà de la limite proposée par l'entente de principe, a de quoi nous questionner, tant comme organisation que comme individu. Si nous laissons de côté les faciles accusations de défaitisme ou de fatalisme pour tenter de trouver la source de ce sentiment, il y a fort à parier que nos recherches aboutiront à des réponses difficiles, mais qu'il nous faut impérativement prendre en compte. En effet, on ne voit guère se pointer à l'horizon les signes d'un changement déterminant du contexte économique et sociopolitique qui a balisé le règlement de cet été. Au contraire, la reprise économique chaotique au niveau mondial et la persistance du discours de droite n'augurent rien de bon pour les années à venir.



Piquetage au collège de Bois-de-Boulogne le 31 mars 2010

Tableau synthèse

Période	Augmen- tations fixes	Augmentations variables		Augmen- tations maxi- males possibles
		Augmenta- tions liées à la crois- sance éco- nomique	Augmen- tation liée à l'inflation	
Maximum possible				
1 ^{er} avril 2010	0,50%			0,50%
1 ^{er} avril 2011	0,75%			0,75%
1 ^{er} avril 2012	1,00%	0,50%		1,50%
1 ^{er} avril 2013	1,75%	1,50%*		3,25%
1 ^{er} avril 2014	2,00%	1,50%**		3,50%
1 ^{er} avril 2015			1,00%	1,00%
Total	6,00%	3,50%	1,00%	10,50%

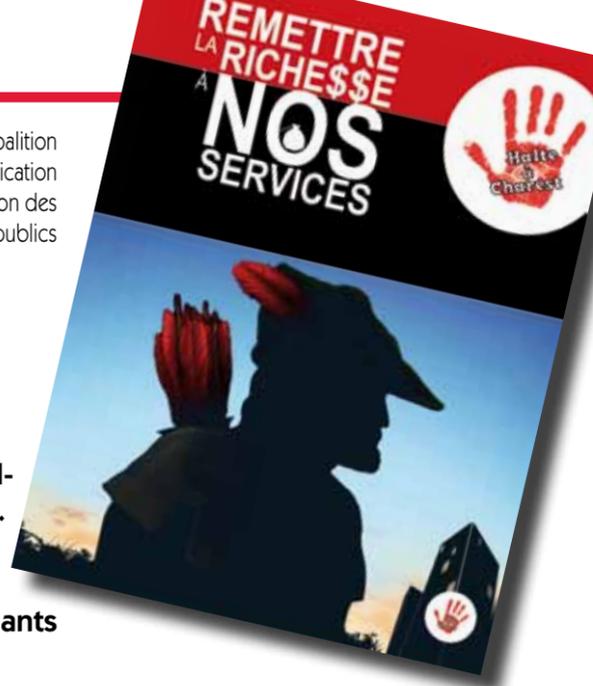
* 1^{er} avril 2013 : jusqu'à 2,0 % si avril 2012 = 0 %
** 1^{er} avril 2014 : jusqu'à 3,5 %, si avril 2012 et avril 2013 = 0 %
c.-à-d. report possible du rajustement sur les années suivantes

Une conjoncture difficile... et récurrente

Bien avant la conclusion douce-amère de notre négociation, des choix avaient déjà été faits – pensons au budget Bachand – qui restreignent considérablement la part des possibles. La priorisation du paradigme économique néolibéral comme spectre d'analyse du social ou le sentiment général de précarité distillé par une crise financière qui ne semble pas vouloir finir peuvent, entre autres, expliquer cette issue. Quoi qu'il en soit, règne maintenant chez nous un état de désillusion ou de cynisme citoyen qui débouche sur un sauve-qui-peut général assez peu propice à l'émergence d'un discours réclamant plus d'interventions étatiques et de services publics. Se sauver, donc, mais pour aller où?

Les forces qui ont miné l'assise de notre règlement intersectoriel ne seront pas dissipées par un coup de baguette magique, et seule une action large et en profondeur pourra en venir à bout. Large, car celle-ci devra dépasser le cadre

Affiche de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics



de nos organisations syndicales pour gagner toute la population et pénétrer tous les aspects du social et du politique. En profondeur, car c'est à la racine même du problème qu'il faut s'attaquer, soit à l'économie et au discours qui la représente sur la place publique. Déjà, en 2008, en réaction au déferlement de la pire crise depuis la Grande récession, des leaders politiques qu'on ne peut certes pas soupçonner de porter à gauche, en appelaient à la réforme d'un capitalisme redevenu sauvage, asservissant l'homme plutôt que de le servir. Depuis, les démonstrations spectaculaires du libre jeu de la cupidité marchande n'ont de cesse, de la dilapidation des fonds publics au profit d'obscurs bénéficiaires à la dégradation de l'emploi, de la socialisation des risques à la privatisation des profits et au bradage du bien commun.

Sortir du cercle vicieux

Sous l'alibi d'une recherche de la croissance économique infinie se cache le déclin d'une société humaniste incapable de se ressaisir pour conjurer ses démons et développer une alternative efficace à la logique de l'accumulation capitaliste qui menace sa pérennité même. La formulation d'une telle alternative exige de bousculer non seulement nos gouvernements, mais également les paradigmes de référence de nos organisations et nos propres habitudes mentales. La mise en place d'un nouveau mode de régulation de l'économie forme l'assise de tout effort de reconstruction sociale susceptible de bénéficier à terme aux artisans de l'éducation et à l'ensemble des citoyens.

Comme le dit le sociologue Éric Pineault dans un article récent : « (...) le point de départ contemporain d'une politique pour un postcapitalisme doit avoir comme fondement une "écologie morale". Celle-ci puise ses principes non seulement dans les valeurs socialistes, mais aussi dans les expériences écologiques et de résistance au capitalisme corporatif, en rupture radicale avec sa logique d'accumulation ».¹

Pour ce faire, un vaste chantier de réflexion et un front social élargi doivent être ouverts. Il nous faut faire converger le syndiqué et le citoyen, le militant et l'intellectuel, et faire preuve d'une audace à la mesure des défis qui nous sont imposés. Si nous ne voulons pas que demain ait le visage d'hier, si nous voulons émerger de l'océan de cynisme qui baigne l'espace public, nos organisations doivent questionner les paramètres de leur action politique et de leurs fondements idéologiques.

1 Pineault, Éric, « Vers un postcapitalisme », *Relations*, juin 2010 (741), p. 15-17.

Une nouvelle convention collective adoptée à la majorité

> suite de la page 1

l'analyse de la pratique enseignante présentée dans le rapport « Enseigner au collégial... Portrait de la profession ».

Tirée de ce même rapport, est introduite une mise à jour des activités à être exercées en département et en comité de programme. Les tâches spécifiques de coordination de département et du comité de programme sont clairement établies ainsi que le cadre dans lequel elles s'exercent. Il ne s'agit donc plus d'expressions telle que « coordonner » ou « remplir les tâches administratives inhérentes à sa fonction » et il n'y a pas non plus d'expressions du type « notamment ». À la table de négociation, nous avons été très clairs lors de l'élagage : si ce n'est pas inscrit, c'est à ne pas faire!

De nouvelles ressources pour la coordination de département et de programme sont également prévues : le ratio servant à la détermination passe de 1/19 à 1/18 et la garantie minimale est portée à 5,5 ETC.

La mise en place de nouveaux modèles d'enseignement est davantage encadrée. La consultation des départements, de la commission des études et du syndicat à laquelle

le collège est actuellement tenu devra aussi porter sur les modalités d'implantation, le soutien technique et technologique. De plus, le collège est tenu d'exercer un suivi de l'expérimentation auprès des départements concernés. Il devra tenir compte des résultats des expérimentations et des avis dans la détermination des ajustements à apporter.

La précarité

L'ajout sur cinq ans, de près de 437 ETC (Équivalent temps complet) au Volet 1, permet la création de postes et facilite l'accès à la permanence.

À cela s'ajoute :

Une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle et un avancement plus rapide dans l'échelle salariale : les quatre premiers échelons sont gravés à raison d'un à tous les six mois d'expérience.

La sécurité du revenu des non-permanentes et des non-permanents (cinq années consécutives d'enseignement pour une charge annuelle ≥ à 0,5 ETC) est assurée pour tous les affiliés et affiliés à la FEC.

Une réduction de l'obligation de remplacement pour l'enseignante ou l'enseignant mis en disponibilité, seul dans sa discipline au sein d'un programme qui n'est pas fermé et assuré d'une charge de soixante pour cent (0,6 ETC).

Une première négociation pour les enseignantes et les enseignants de la formation sur mesure, accrédités au syndicat de Victoriaville.

La suite...

Suivant la signature de la convention collective, s'enclencheront divers travaux dont la durée variera entre douze et vingt-quatre mois. Des ressources (53 ETC) sont mises en réserve pour la conclusion de ceux-ci :

Examen du mode de financement, notamment au niveau des ressources au Volet 1;

Élaboration de nouveaux modèles de calcul de la charge individuelle (CI) en Soins infirmiers et particulièrement en enseignement clinique;

Étude de la problématique des stages en Soins infirmiers, notamment les journées d'orientation;

Analyse de la situation des étudiants ayant des besoins particuliers et l'impact sur la charge d'enseignement;

Recherche sur la nature de l'intervention des enseignantes et des enseignants dans le processus de reconnaissance des équivalences de cours et de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);

Analyse de la pratique actuelle des enseignantes et des enseignants de la formation continue qui tient compte des caractéristiques particulières de ce secteur sur le plan organisationnel, structurel et pédagogique ainsi que des conditions de travail qui en découlent.

Si nous avons bel et bien une nouvelle convention collective, les négociations se poursuivront en quelque sorte au sein des comités convenus dans notre entente de principe. C'est donc un rendez-vous au cours des deux prochaines années pour échanger sur ces différents travaux.